

## PERSONNAGE CELEBRE PASSE PAR NOTRE VILLE :

Nous avons retrouvé par accident dans nos archives l'acte de décès de Louis Bro dans nos registres. Après quelques recherches, il s'est avéré être un personnage fort intéressant pour l'histoire. Voici une petite notice bibliographique de ce militaire à la carrière bien étoffée :

« BRO Louis né le 17/8/1781 à Paris ; Lieutenant aide de camp du général AUGEREAU (1804) puis du général COLBERT (1809) ; Chef d'escadron aux Hussards (1811) ; Colonel du 4<sup>e</sup> Lanciers (1815) ; Colonel du régiment de Chasseurs de Nemours (1830) ; Maréchal de camp (1832) ; Commandant des 13<sup>e</sup> et 67<sup>e</sup> de ligne en Algérie (1833) ; Commandant du département de la Dordogne (1839) ; Lieutenant général et Inspecteur de cavalerie dans le Nord (1843) ; Campagnes de Prusse, Pologne, Autriche, Russie, Belgique (blessé à

Waterloo) ; Grand-officier de la LH (24/12/1837) et de l'Ordre de Léopold de Belgique ; Epouse le 14/4/1812, Marie Louise Joséphine Laure de COMÈRES, nom qu'il ajouta au sien pour devenir Louis BRO de COMÈRES ; **Mort le 8/12/1844 à Armentières (Nord)**. Même caveau que son fils Dominique Louis Olivier BRO de COMÈRES et Jean-Albert PIC-PARIS (voir ce nom). Cimetière du Père-Lachaise, 12<sup>e</sup> div. (Paris 20<sup>e</sup>) ».

Pourquoi ce personnage est-il venu mourir à Armentières alors que rien ne semblait le rattacher à cette commune ? Nous l'ignorons et ne pouvons faire que des suppositions. Pour seules informations, nous savons qu'il fut nommé Inspecteur de cavalerie à Lille le 17 mars 1840, avant d'être nommé lieutenant Général et inspecteur de cavalerie dans le Nord en 1843. ■

## EXTRAIT DES ARCHIVES :

### Octroi d'une franche foire annuelle de trois jours, en mai, à la ville d'Armentières.

Lille, le 3 novembre 1413

Original : parchemin, autrefois muni d'un sceau ducal en cire verte, pendant sur lacs de soie rouge et verte, tombé. Archives communales d'Armentières : HH 5

Jehan, duc de Bourgoingne, comte de Flandres, d'Artois et de Bourgoingne, palatin, seigneur de Salins et de Malines. Savoir faisons a tous presens et a venir que, comme les bonnes gens, eschevins, manans et habitants de la ville d'Armentières nous ayant humblement exposé que ycelle ville, qui de tout temps a esté et est une notable seigneurie en laquelle plusieurs marchans ont acoustumé de converser pour y exercer fait de marchandise, soit assise sur la rivière du Liis, par quoy les marchans d'icelluy nostre pays et autres y pevent mener et faire mener et conduire leurs denrees et marchandises assez aiseement quant bon leur samble, et il soit ainsi que, pour augmenter et accroistre ladite ville, lesdiz exposans ayant désir et affection de y avoir chascun an une franche feste, a laquelle tous marchans avec leurs biens, denrees et marchandises peussent venir et demorer certain temps durant franchement et seurement pout y vendre, acheter et marchander, ce que faire ne se pourroit se de nostre grace ne leur estoit sur ce pourveu, si comme ilz dient, requerant humblement icelle ; pourquoy nous, inclinans a ladite supplication, ces choses considerées et sur ycelles eu advis et deliberation avec aucuns des gens de nostre conseil, par lesquels avons trouvé que de leur ottroyer ladite franche feste ne povons avoir aucun dommage ains puet estre le bien, prouffit et utilité de la chose publique, aux dessus nommés exposans avons, en faveur mesmement et pour contemplacion de nostre très chier et très amé frere le duc de Brabant et de Lembourc, qui très instanment nous a prié et requis, ottroyé et consenti, ottroyons et consentons, en leur donnat pour nous, noz hoirs et successeurs congé et licence de grace especial par ces presentes, que doresnavant chascun an perpetuellement ilz puissent faire tenir en ladite ville une franche feste par trois jours, commencans le neufyeme jour de may, a laquelle pourront venir tous marchans et bonnes gens qui venir y voudront pour illec acheter des denrees et marchandises teles que bon leur semblera,

les enmener seurement et sauvement en payant les devoirs et droitures pour ce deus et acoustuméz, y estre, séjourner et demorer ladite feste durant deux jours devant ledit neufyeme jour et deux jours après, lesquels marchans et autres bonnes gens ensemble leur or, argent, biens, denrees, marchandises, varléz, facteurs, familiers et mesnies quelconques, nous, en leur donnant pour nous, nosdiz hoirs et successeurs bon, seur et sauf conduit, avons prins et mis, prenons et mettons par cesdictes presentes en et soubz nostre protection et sauvegarde especial, exceptéz toutesvoies les bannys, ennemis ou fugitifs de monseigneur le roy, de nous, de nostredit pays et conté de Flandres, et ceulx qui seroient obligiés és foires de Champagne et de Brie, en corps, en biens ou en leurs propres personnes. Si donnons en mandement par ces memes presentes a tous noz justiciers et officiers de nostredit pays et conté de Flandres, presens et ad venir, leurs lieutenans, et a chascun d'eulz endroit soy et si comme a lui appartendra, que ces presentes, au vidimus desquelles fait soubz seel authentique voulons plaine foy estre adioustee, ilz publient et denoncent et facent publier et denoncier, chascun d'eulz és mettes de son office, et du contenu en ycelles eulx et pareillement tous autres qui ce peut et pourra touchier facent, seuffrent et laissent les dessus nommés en et par la maniere que dit est plainement et paisiblement joir et user, sanz a eulx ne aussi auxdis marchans, leurs denrees, familiers et mesnies faire ne souffrir estre fait, ores ne pour le temps a venir, aucun destoubrier ou empeschement au contraire, ains s'aucun empeschement leur estoit fait ou mis, si l'ostent ou facent oster chascun d'eulz incontinent et remettre a estat deu. Car ainsi nous plaist et le voulons estre fait, non obstans quelxconques ordonnances, mandemens ou deffenses a ce contraires. Et affin que ce soit ferme chose et estable a tousioursmais, nous avons en tesmoinf de ce fait mettre nostre seel a cesdictes presentes, sauf en autres choses nostre droit et l'autrui en toutes. Donné en nostre ville de Lille, le 11<sup>e</sup> jour de novembre l'an de grace mil quatre cens et treze. ■

(Sur le repli) Par monseigneur le duc, vous et autres presens. G. de la Boede

## Edito

Parmi nos rendez-vous :

« Les archives vous racontent... » un cycle de quatre causeries.

L'occasion de découvrir, en toute simplicité et convivialité, différents aspects de l'histoire d'Armentières et des Armentériens.

▪ Quand ?

A 18h30 les vendredis 6 mai, 22 juillet, 16 septembre et 2 décembre 2011

▪ Où ?

Dans l'auditorium de la Médiathèque l'Albatros.

Entrée gratuite.

Réservations :

Médiathèque l'Albatros

03.61.76.04.63

albatros@ville-armentieres.fr

Les thèmes abordés :

► « Des Prés à la Base », le 6 mai.

► « Loisirs, vacances, détente au fil des siècles à Armentières », le 22 juillet.

► « Fêtes d'antan », le 16 septembre.

► « Quand la nature nous joue des tours », le 2 décembre.



### LA PHOTO MYSTERIEUSE

Quel est le métier de ces deux messieurs ?  
Où et quand a été prise cette photographie ?

### ARCHIVES COMMUNALES D'ARMENTIERES

Mairie d'Armentières

Place du Général de Gaulle

Horaires d'ouverture :

du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h30  
et le samedi de 9h à 11h30.

Les documents doivent être demandés  
avant 11h30 et 17h30 (11h le samedi)

Fermeture annuelle : la première semaine de février  
Téléphone : 03.61.76.20.97 Mail : archives@ville-armentieres.fr



○ La chronique est maintenant téléchargeable sur le site de la ville d'Armentières : [amentieres.fr](http://www.amentieres.fr)

## REÇU AUX ARCHIVES :

### ► De Monsieur Alain FERNAGUT :

■ Un recueil : FERNAGUT (Alain), Articles d'histoire locale dans La Voix du Nord, 2010, 68p.

### ► De Monsieur Jonathan MINNE :

■ Un fascicule: MINNE (Jonathan), Descendance de trois générations de Julia BIOT et de ses alliances, Armentières, 2011, 14p.

### ► De Monsieur Patrick ROBILLARD :

■ Un diplôme de médaille d'honneur d'employé d'octroi communal, décerné en 1914 à Monsieur Auguste George, d'Armentières.

■ Un diplôme de témoignage de satisfaction accordé par l'Institut Syndical professionnel d'Armentières en 1947, à Jean Robillard.

### ► De Monsieur Pierre DESCAMPS :

■ Un bulletin : CERCLE HISTORIQUE D'AUBERS-EN-WEPPEPES, Autrefois, N°101, mars 2011, 36p.

### ► De Monsieur Jean-Louis DECHERF :

■ 5 articles : DECHERF (Jean-Louis), Les chapelains desservants de la chapelle Notre-Dame du Vieil-Biez, dite Chapelle d'Armentières; Les curés de la paroisse Saint-Vaast à La Chapelle d'Armentières; Les curés de la paroisse Notre-Dame de Lourdes à La Chapelle d'Armentières; Les curés de la paroisse Notre-Dame de l'Espérance à La Chapelle d'Armentières; Les chapelains et curés de Wez-Macquart dans Nouvelles des paroisses catholiques de l'Armentierois, N°29 de mars 2011 en page 3, N°26 de juin 2010 en page 3, N°25 d'avril 2010 en page 3, N°27 de septembre 2010 en page 3, N°28 de décembre 2010 en page 3.

### ► De Monsieur Jean DHENIN :

■ 1 dossier de dommages de guerre pour le 147 rue Jules Ferry (1940-1941).

### ► De Madame Ginette BOUQUILLON :

■ 1 carte postale N et B : 16 rue des 12 Apôtres, Armentières, Au café Moka, Maison Ch.Roucoure (avant 1914).



Nous les remercions.

## REPONSE PHOTO MYSTERE :

Parmi les indices, il fallait découvrir :

- la photographie encore en noir et blanc
- les pull-overs de laine tricotés main
- l'enveloppe posée à gauche de l'assiette

Dans les années soixante, un groupe d'écoliers participe à l'une des premières classes de neige, organisée par la Ville d'Armentières à St Jeoire en Faucigny (Haute Savoie).

## LU DANS LES ARCHIVES :

### Le Nom des Rues :

« Le Vœu souvent exprimé par les armentierois, et surtout par ceux qui visitent notre ville, de voir rétablies les plaques indicatrices du nom des rues est enfin exaucé : voilà une des traces de la dernière guerre qui disparaît. Il en reste hélas ! D'autres, très tenaces. »

Le Carillon d'Armentières, Dimanche 9 Janvier 1927.

### Un peu de Statistique :

« Au moment où une nouvelle année commence, il est intéressant de marquer la situation actuelle de notre ville. Elle ne compte encore que 21 145 habitants, dont 1 943 étrangers. Il lui manque donc 6 000 habitants pour retrouver sa population d'avant-guerre. Il est vrai que la banlieue immédiate (quartiers de Saint-Hubert et de La Choque, à La Chapelle) abrite un nombre assez important d'anciens habitants d'Armentières. Notre ville possède, en activité, 20 tissages occupant 4 924 ouvriers ; 7 filatures avec 2 527 ouvriers ; 9 établissements métallurgiques, 339 ouvriers ; 9 ateliers de confection occupant 594 ouvriers ; 20 entreprises du bâtiment avec 870 ouvriers ; 2 blanchisseries avec 76 ouvriers ; 3 grandes brasseries où travaillent 201 ouvriers, et 2 scieries avec 18 travailleurs. Armentières a 4 cinémas, 1 théâtre, 390 cabarets et 32 bals. »

Le Carillon d'Armentières, Dimanche 9 Janvier 1927.

### Mesure à prendre pour les ouvriers qui seraient sans travail :

Monsieur le Président donne lecture d'une lettre des membres du bureau de bienfaisance, dans laquelle ils signalent à l'Administration municipale l'augmentation des demandes de secours et la prient d'aviser aux moyens de subvenir aux besoins des ouvriers sans travail, les ressources du bureau de bienfaisance n'étant que strictement nécessaires pour les secours demandés en temps ordinaires. La commission municipale, considérant que le travail n'a pas sensiblement diminué dans notre localité depuis le commencement des événements actuels pense qu'il n'y a pas lieu de prendre cette demande en considération, au moins pour le moment.

Au sujet des moyens auxquels on pourrait aviser pour parer aux nécessités résultant du manque de travail, s'il venait à se produire sous peu, M. le Président fait à la commission l'exposé suivant ».

« La Dérivation de la Lys à Armentières a été déclarée d'utilité publique il y a quelques années, et les travaux qui devraient être faits par l'administration des ponts et chaussées, à ses frais et dans le plus bref délai possible, seraient en plein cours d'exécution, si une modification peu importante dans le tracé n'avait été décidée depuis. Actuellement, rien n'empêche le gouvernement de décider d'urgence l'exécution de ce travail si intéressant pour le service de la navigation. La mise à exécution de ces travaux serait d'autant plus opportune que nous prévoyons sous peu un chômage industriel et qu'il y a un intérêt social de premier ordre à assurer des moyens d'existence à nos familles ouvrières. Il y aurait donc lieu de tenter une démarche auprès de l'autorité supérieure, afin de provoquer la sortie du décret qui permette de commencer ces travaux et dans le cas où l'Etat, à qui incombent les frais de ce travail d'utilité publique n'aurait pas disponibles les fonds nécessaires, il y aurait probablement moyen d'obvier à cet inconvénient, en prenant l'engagement

### Le Tour de France pédestre :

« Deux Armentierois, Emile Rose, 27 ans, demeurant 116, rue du Bac-du-Crocq, et Paul Lescaillet, 24 ans, demeurant 11, rue du Nord, se sont mis en route vendredi 21 janvier, à 9 heures, pour un tour de France, qui commence à Dunkerque, pour se continuer en suivant le littoral jusqu'à Bayonne, puis les Pyrénées, la Méditerranée, les Alpes, le Jura, les Vosges et le frontière Nord. Les marcheurs comptent rentrer à Armentières vers la fin juillet et ils se rendront à Paris – toujours à pied – bonne route ! ».

Le Carillon d'Armentières, Dimanche 23 janvier 1927.

### A la découverte du : « Le Carillon d'Armentières »

DATES DE PARUTION : 3 juillet 1921-30 janvier 1938  
 DATES DES EDITIONS DETENUES DANS NOS ARCHIVES : 1923 (2 exemplaires), 1924, 1925 (2 exemplaires), 1926, 1927 (2 exemplaires), 1928 (2 exemplaires), 1929.  
 PERIODICITE : hebdomadaire paraissant le dimanche. ■

au nom de la ville, de faire à l'Etat, momentanément et pour commencer les terrassements, une avance de fonds à fournir au fur et à mesure que l'exigerait les paiements des salaires.

L'administration des ponts et chaussées a obtenu depuis longtemps déjà par l'intermédiaire de la ville, des promesses de cession de terrain à des prix déterminés et il y a tout lieu de croire que les propriétaires intéressés à la déviation de la Lys permettraient d'entrer dans leurs terrains, à partir du jour proposé pour commencer les travaux, moyennant un intérêt légal. En signalant à la haute sollicitude de l'administration pour la classe ouvrière cette combinaison réalisable en tous points, et pour que le gouvernement puisse apprécier la situation à sa juste valeur, on pourrait y joindre l'indication du nombre des ouvriers qui nourrit notre production industrielle. »

La commission municipale approuve entièrement les idées émises dans cet exposé ; après examen, elle fixe à 30 000 francs la somme qui pourrait être fournie à l'Etat, s'il en avait besoin pour commencer les travaux, à titre d'avance remboursable aussitôt que possible et charge l'administration municipale du soin de transmettre ce vœu à l'autorité supérieure, en appuyant sur cette considération, que notre industrie procure le salaire à 20 000 ouvriers environ (non compris les enfants) dont 10 000 employés au travail des filatures et des tissages mécaniques, et 10 000 occupés par les métiers à la main disséminés dans les campagnes environnantes et en exprimant aussi le vœu que l'administration voudra bien affecter à cet objet un crédit immédiat dans la mesure qui lui sera possible.

Extrait du registre des délibérations, art. 7, séance du 31 octobre 1870 (côte CDU 2.075.1.077.5) ■